

# Plan Local d'Urbanisme

## Commune du **SAUZE du LAC**

Hautes-Alpes

### Saisine de la CDNPS

- 1) Présentation générale
- 2) Zone à urbaniser du Foreston**
- 3) Zone à urbaniser de Port Saint Pierre-Nord
- 4) Espaces boisés classés



Demande d'avis de la Commission Départementale  
compétente en matière de Nature, de Paysage et de Sites  
(Article L 145-3 III a) du Code de l'Urbanisme)

Septembre 2014



**François ESTRANGIN**

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

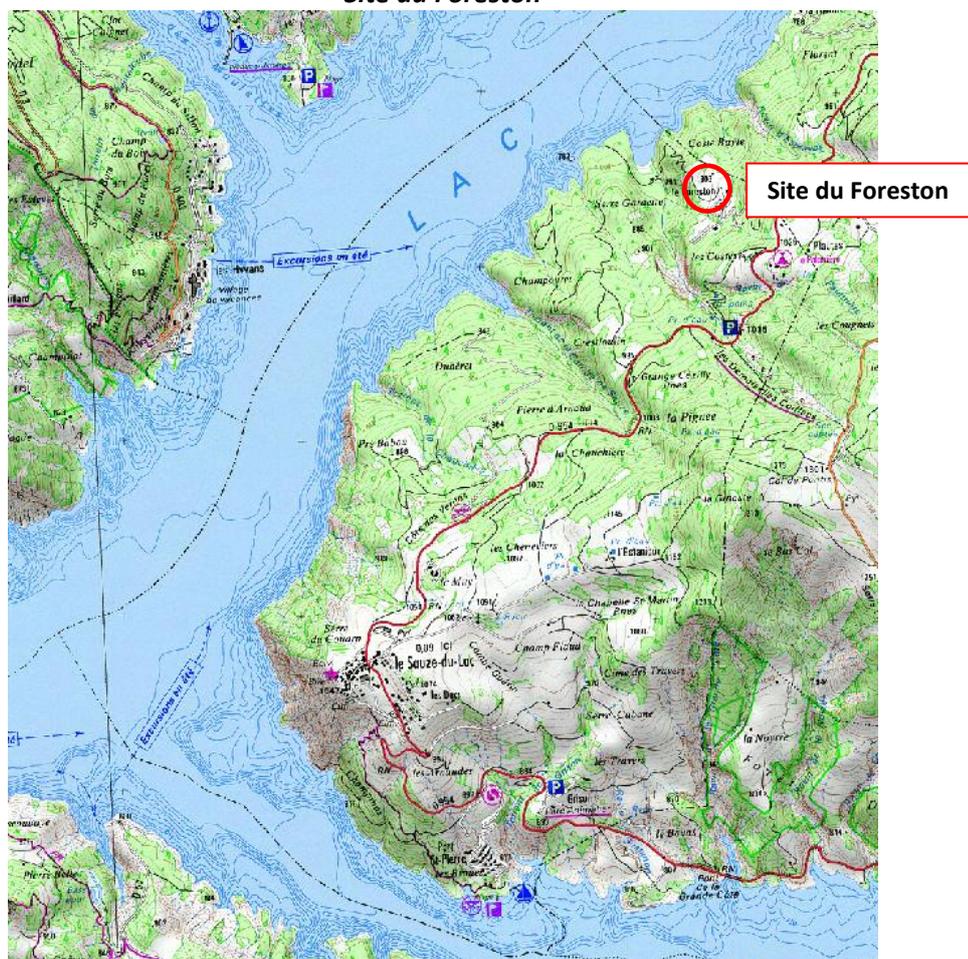
**EURECAT**  
**Karine CAZETTES**



# Sommaire

<b>1. Le site de projet du Foreston.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Le projet d'urbanisation au Foreston répond-il aux critères de la loi montagne? .....</b>	<b>2</b>
■ Critère 1 : le respect de terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières .....	2
■ Critère 2 : la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard .....	4
■ Critère 3 : la protection contre les risques naturels.....	17
<b>3. Orientations .....</b>	<b>18</b>
■ Orientations d'aménagement.....	18
■ Eléments réglementaires.....	20
<b>4. Conclusion .....</b>	<b>21</b>
<b>5. Annexes .....</b>	<b>22</b>
Illustration du projet .....	23
Analyse environnementale du site de Coste Bayle (CIME).....	25

Site du Foreston



-Sources : D'après l'IGN -

Crédits photos : K. CAZETTES / F. ESTRANGIN

## 1. Le site de projet du Foreston

Le site de projet du Foreston est situé au Nord de la commune du Sauze du Lac. Il est desservi par la RD954.

Il est exposé en versant et domine le lac de Serre-Ponçon. Entouré d'espaces fortement boisés, il comprend deux "plateaux" offrant un paysage ouvert de prairies. Le site accueille des constructions et des aménagements : ancienne ferme, bungalows, bâtiment d'activités et d'hébergement, parkings, stade de football .... L'intérieur du site de projet est desservi par une voie en lacet.

L'origine du projet est la suivante : le Conseil Général achète en 2003 la propriété Schell, une ancienne colonie de vacances, située sur les communes de Pontis (04), pour 1 hectare, et du Sauze du Lac, pour 24 hectares, en bordure du lac de Serre-Ponçon, en vue de l'accueil d'un pôle d'entreprises lié aux nouvelles technologies. Mais ce dossier échoue.

A l'automne 2006, le Département lance un appel à projets pour la valorisation du site. Parmi 9 candidatures, celle du Groupe Groebli est retenue.

Ce projet comporte une résidence de tourisme été/hiver pour accueillir des groupes et des séminaires avec une hôtellerie et une restauration ouverte à l'année, et une résidence de séniors à l'année. Il permettrait la création d'une cinquantaine d'emplois à l'année (à terme) et environ 200 saisonniers. Le projet complet représente environ 18 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, avec un minimum contractuel de 12.000 m<sup>2</sup>.

A noter qu'un dossier UTN est en cours.

Dans le cadre du PLU, le site est classé en zone A Urbaniser à vocation touristique nécessitant une opération d'aménagement (AUta) et couvre une superficie de 15,3 ha.

### Site du Foreston



-Sources : D'après geoportail -



-Sources : D'après Google Earth -



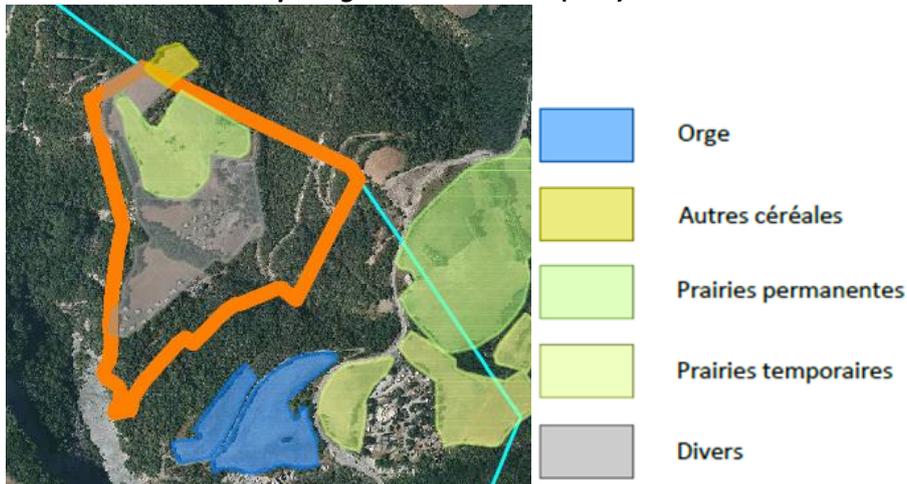
Site de projet du Foreston

## 2. Le projet d'urbanisation au Foreston répond-il aux critères de la loi montagne?

■ **Critère 1 : le respect de terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières**

→ **Les terres agricoles et pastorales**

*Ilots de culture déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC) dans le secteur du Foreston en 2012*



Site de projet du Foreston

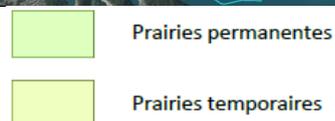
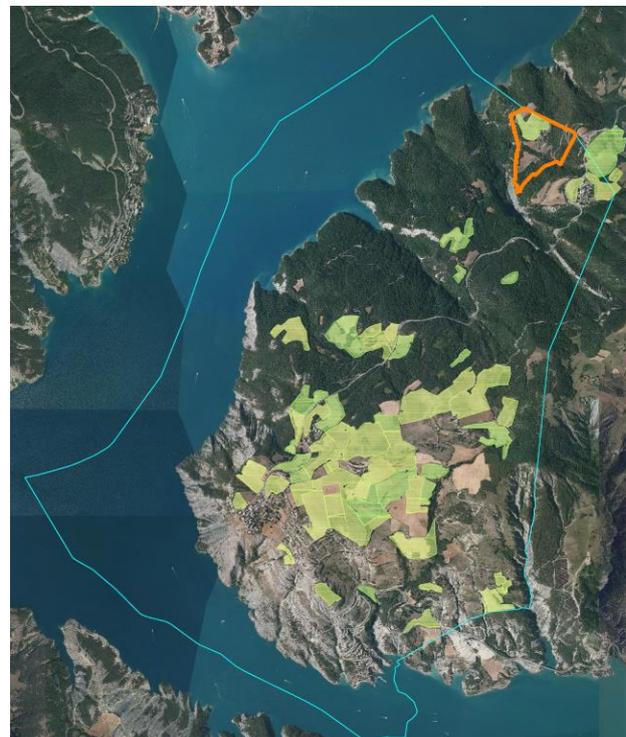
-Sources : D'après la PAC -

Les surfaces agricoles incluses dans le site correspondent à des prairies, déclarées à la PAC comme prairie permanente pour 2,6 ha et en « divers » pour près de 5ha (y compris talwegs, ferme, voies, parkings, bungalows et terrain de foot). Le site concerne environ 3% de la Surface Agricole Utilisée (SAU) des exploitations du Sauze du Lac et 4% des prairies.

Ces terres sont entretenues par deux agriculteurs (dont un extérieur à la commune), sans bail. Une convention a été passée avec le Conseil Général mettant fin à cet usage au 31 décembre 2013.

Ainsi, la prise de terrain pour le projet d'urbanisation au Foreston ne met pas en péril les exploitations agricoles et n'a qu'un impact très limité sur l'agriculture locale.

**Prairies déclarées à la PAC au Sauze du Lac en 2012**



-Sources : D'après la PAC -

**Terrains du Foreston**



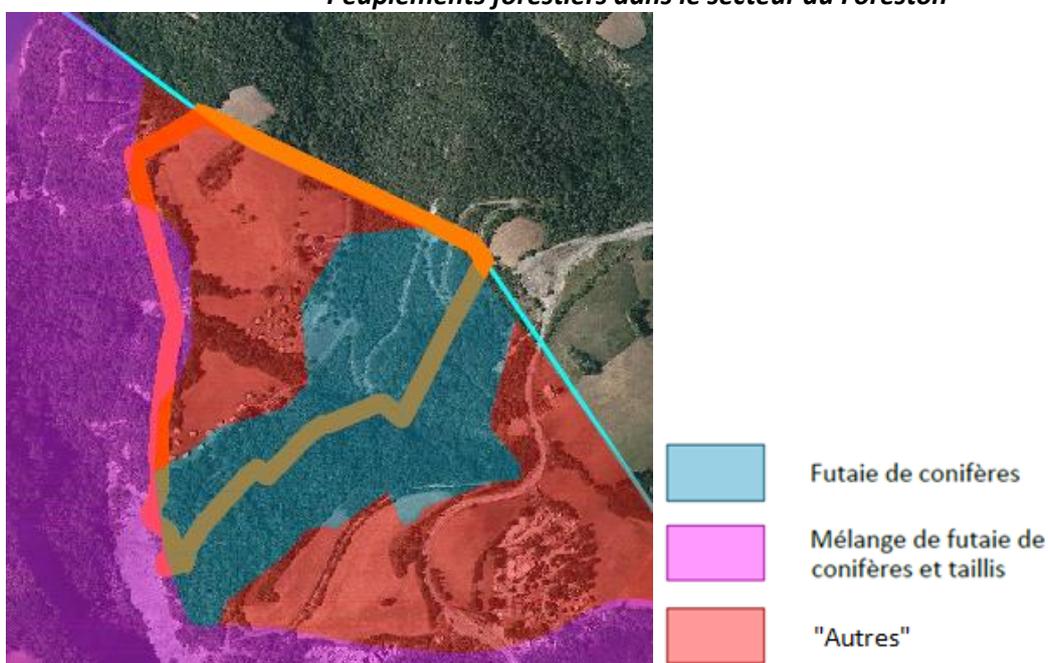
## → Les espaces forestiers

D'après l'IFN, la zone A Urbaniser (AU) du site de projet du Foreston comprend une futaie de conifères d'environ 6,5 ha. Cette forêt s'étend au-delà des limites du site de projet, à l'Est et au Nord-Est. Ce type de futaie est largement présent sur le territoire de la commune. De plus, le territoire communal comprend globalement une surface importante de bois (498 ha) dont l'espace forestier dans les limites du site de projet ne concerne qu'environ 1,3%. Cela est d'autant plus faible que ce boisement devrait être très peu touché par les aménagements.

La surface de la zone AU du Foreston classée dans la catégorie "Autre" par l'IFN correspond essentiellement à des espaces non boisés (prairies). A noter toutefois la présence d'une coulée verte intéressante qui traverse le site suivant un talweg.

A préciser que des futaies de conifères et taillis s'étendent largement à l'Ouest du site.

**Peuplements forestiers dans le secteur du Foreston**



-Sources : D'après l'IFN -



Site de projet du Foreston

Le projet d'urbanisation au Foreston a donc des conséquences limitées sur les espaces boisés.

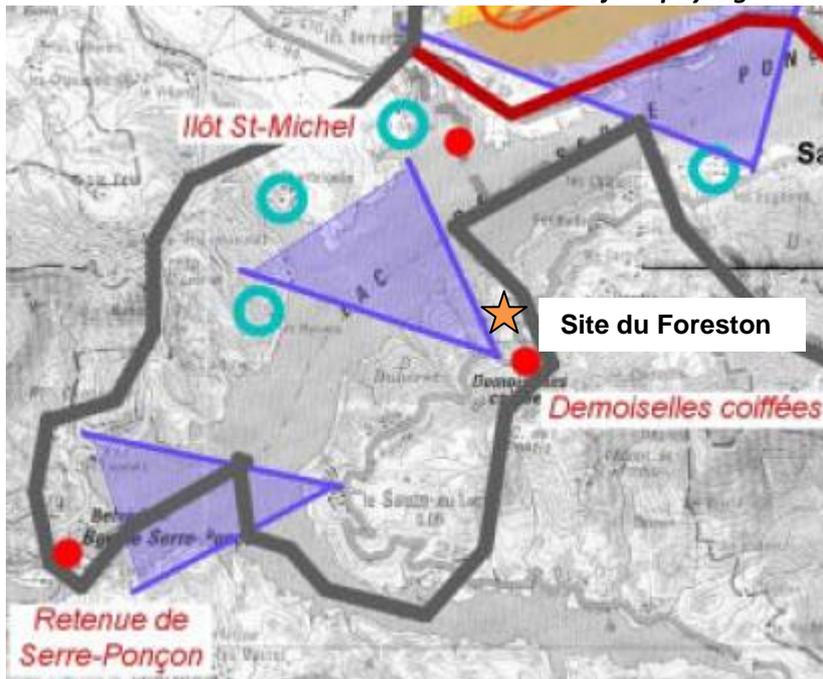
## ■ Critère 2 : la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard

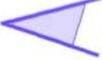
### → Le paysage

#### Atlas des paysages

L'Atlas des paysages a élaboré une carte des enjeux paysagers de l'Embrunais. Deux enjeux concernent la commune du Sauze du Lac.

*Extrait de la carte des enjeux paysagers de l'Embrunais*



Concernant le grand paysage	
	Aménager des points d'observations panoramiques sur le lac
	Sites inscrits et/ou classés
	Intégrer les différents équipements touristiques liés aux activités nautiques

- Sources : Atlas Départemental des Paysages des Hautes-Alpes -

L'Atlas des paysages dresse l'enjeu "Aménager des points d'observations panoramiques sur le lac depuis la RD 954 située en balcon..." en deux points de la commune du Sauze du Lac (un au Nord de la commune près des Demoiselles coiffées et l'autre au Sud de la commune au niveau du Village). Or, le site de projet du Foreston n'est pas traversé par la RD 954 ; il n'est donc pas concerné par cet enjeu.

Le site classé des "Demoiselles coiffées" est pointé sur la carte de l'Atlas des paysages ; les "Demoiselles coiffées" sont situées en dehors du site de projet du Foreston, à 600 m et plus, au Sud-Ouest de celui-ci.

L'urbanisation du site du Foreston ne va pas à l'encontre des enjeux de l'Atlas des paysages des Hautes-Alpes.

## Topographie et visibilité

### Topographie dans le secteur du Foreston



-Sources : Google maps -



Site de projet du Foreston

Le site du Foreston au sens large se situe sur un versant surplombant le lac de Serre-Ponçon. Il a une altitude comprise entre 1.000 m à l'Est et 850 m au Nord-Ouest.

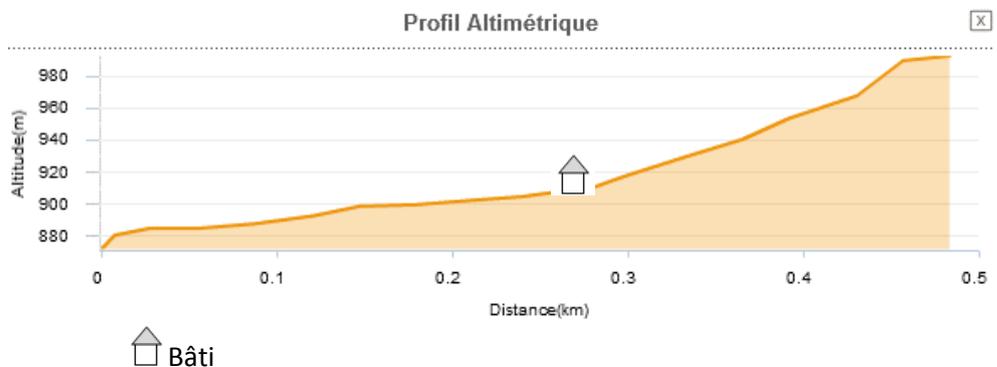
Le site est composé :

- Un premier "balcon", en bordure de la RD 954, sur la commune de Pontis
- Un deuxième "balcon", constitué de deux "plateaux" distincts :
  - o Un vaste plateau Nord-Est, sur lequel existent une ancienne ferme devenue locaux communs de la colonie de vacances, quelques bungalows, un stade de foot
  - o Un plateau Sud-Ouest, qui présente également quelques bungalows, un bâtiment comportant du logement et des salles communes.

### Topographie du site du Foreston



De l'Ouest vers l'Est

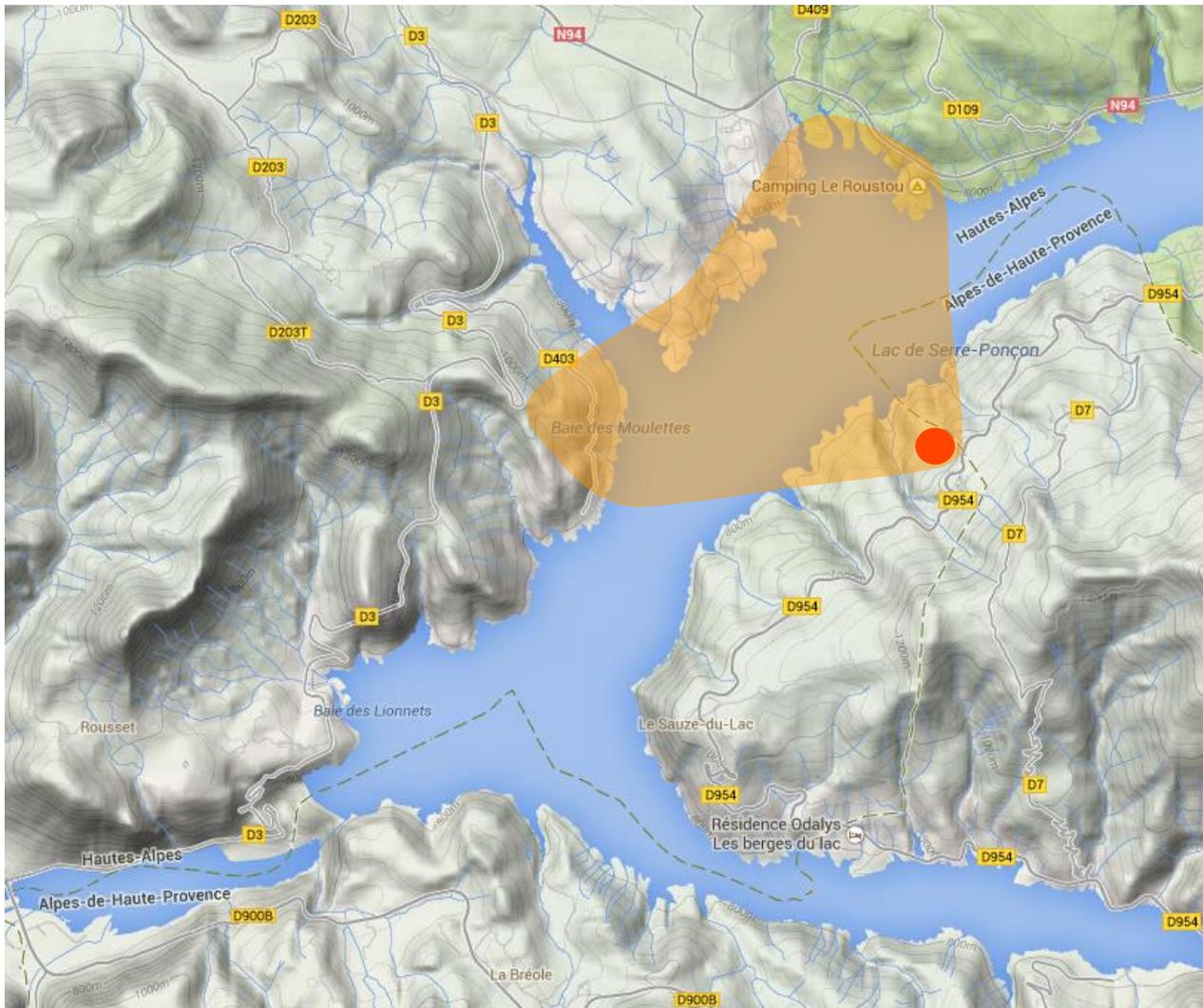


-Sources : geoportail -

## Visibilité lointaine du site du Foreston

- Aire de visibilité lointaine

### *Visibilité lointaine*



-Sources : Google maps -

-  Aire de visibilité lointaine du secteur du Foreston
-  Site du Foreston

- 
- Visibilité depuis la rive droite de la Durance

***Visibilité du Foreston depuis la rive droite de la Durance (Les Hyvans)***



***Focus sur le site du Foreston***



 Site du Foreston

## Visibilité du Foreston depuis le camping de la gendarmerie, sous la RN94 (commune de Prunières)



Site du Foreston



Sites classés

L'aire de visibilité lointaine du site du Foreston couvre essentiellement le lac de Serre-Ponçon et une partie de la rive opposée du site (rive droite de la Durance).

Certains lieux de la rive droite de la Durance connaissent tout particulièrement une fréquentation touristique. On peut citer :

- La baie des Moulettes et les hébergements touristiques des Hyvans (commune de Chorges), à environ 2 km du Foreston
- La baie Saint-Michel (communes de Chorges et de Prunières), qui accueille notamment le camping le Roustou à environ 1,8 km du Foreston

La distance entre ces sites touristiques et le Foreston est assez importante, ce qui minimise la visibilité. De plus, ces sites touristiques connaissent une fréquentation essentiellement concentrée sur quelques mois de l'année.

Le site du Foreston est visible en certains points de vue depuis la RD3, voie surplombant le lac à environ 3,5 km du Foreston (point le plus proche du site). Cette distance importante minimise la visibilité.

Le site du Foreston n'est quasiment pas visible depuis la RN94, axe de circulation important (végétation, micro-reliefs...).

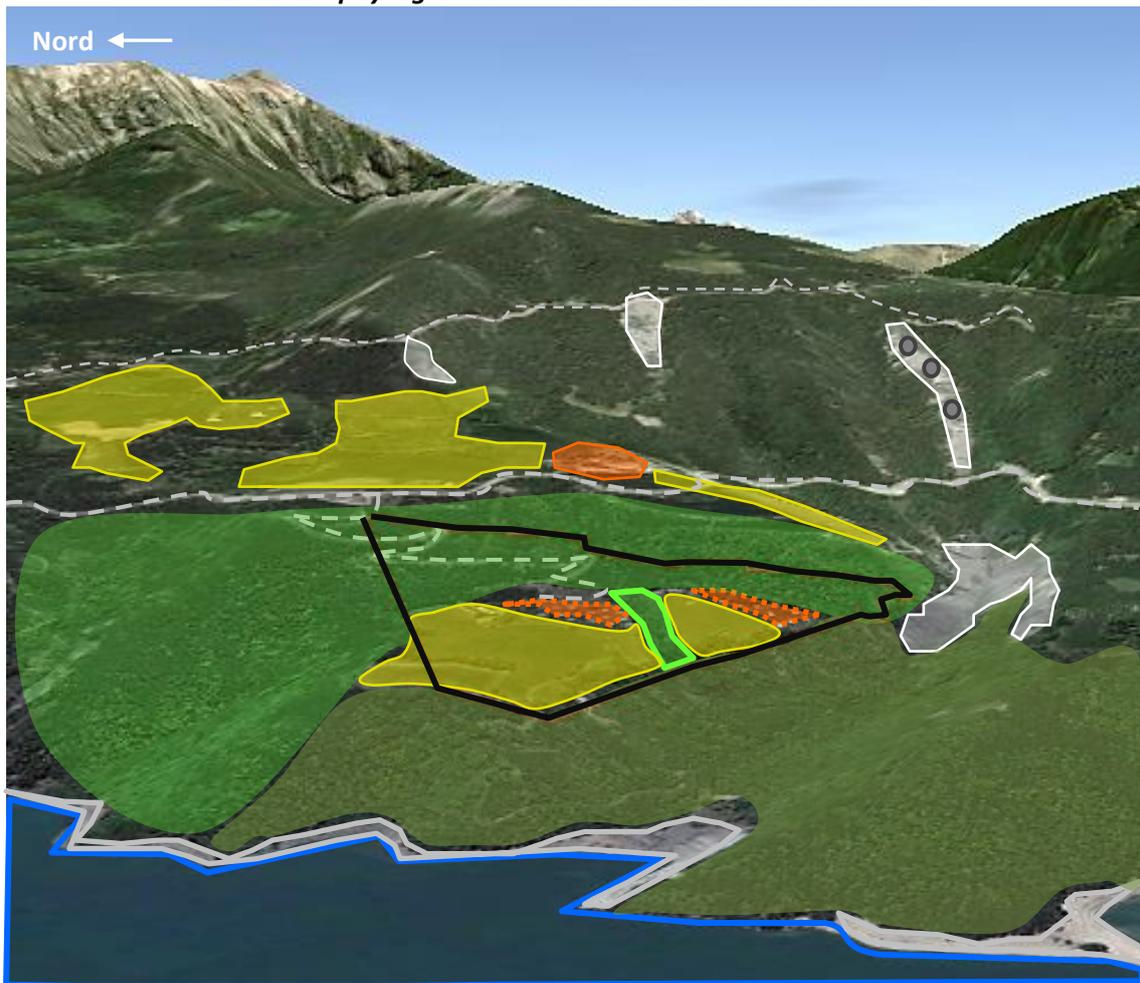
### **Visibilité proche**

Depuis la RD954, le site du Foreston n'est pas visible du fait de sa position en contrebas et des boisements.

La visibilité proche du site est quasi-nulle, elle se limite presque au site du Foreston en lui-même.

**Éléments paysagers structurants du secteur de développement d'urbanisation**

*Éléments paysagers du secteur d'urbanisation du Foreston*



-Sources : D'après Google Earth -

	Site du Foreston		Bâti (bungalows...)
	Futaie de conifères		Camping (hors site)
	Futaie et taillis		Lac
	Coulée verte		Rive immédiate du lac
	Prairies		"Demoiselles coiffées"
	Sol nu		Voirie

---

## **Approche paysagère et enjeux**

Le site du Foreston se caractérise par son exposition en versant.

Le fond de décor est essentiellement constitué de bois denses et très étendus dont la teinte dominante varie peu selon les lieux et les époques. Sur ce fond se détachent :

- quelques espaces agricoles ouverts de taille et de configuration variable et de couleurs changeantes selon les saisons. Ils sont marqués par des haies et des talwegs arborés.
- des ravins et des pentes érodées, ruptures naturelles "dénudées", qui apportent des touches grises.
- les "Demoiselles coiffées" fièrement dressées et assez visibles
- quelques constructions, le plus souvent isolées, les hameaux de Pontis étant peu visibles du fait de la configuration du secteur

L'intérieur du site du Foreston présente plusieurs entités paysagères distinctes :

- Au Nord un espace boisé (futaie de conifères), en pente soutenue
- Directement en dessous de cet espace boisé, sous la rupture de pente : deux espaces anthropisés avec des constructions et des aménagements
- Plus bas, un paysage de prairies très ouvert, sur deux plateaux scindés par une coulée verte suivant un talweg

Les autres éléments anthropiques sont discrets ou invisibles : route de desserte, réservoirs d'eau ...

L'exposition du site en versant impose d'optimiser la qualité de l'intégration paysagère de l'urbanisation du Foreston.

### **Indications :**

Il est donc important de respecter les principes suivants :

- Construire près des ruptures de pente et des lisières pour :
  - respecter l'implantation traditionnelle des constructions
  - garder des espaces ouverts importants
- Conserver la coulée verte du site
- Opter pour une logique de développement sous forme de hameau (se référer aux hameaux environnants tel que Pontis).
- Opter pour une implantation des constructions perpendiculaire à la pente
- Limiter l'impact visuel des voiries et des terrassements

L'impact des aménagements sera autant que possible minimisé pour ne pas trop altérer le grand paysage Serre-Ponçon, en particulier depuis la rive droite.

(cf. Orientations d'Aménagement p. 18)

## **→ Le patrimoine naturel**

### **Approche générale**

#### Les ZNIEFF

Le territoire du Sauze du Lac n'est concerné que par une seule ZNIEFF : "Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc (617 ha)".

*La ZNIEFF ne présente pas à proprement parler de milieux à haute valeur patrimoniale élevée. Son intérêt est avant tout lié à la présence d'oiseaux d'eau.*

– Sources : CIME -

Le site de projet est situé à environ 180 m au plus proche de cette ZNIEFF (vue aérienne). Toutefois, cette distance est accentuée par le fait qu'il existe un dénivelé important entre le site et la ZNIEFF. De plus,

entre ces deux milieux de natures différentes (terrestre et lacustre), un mélange de futaie de conifère et de taillis s'étend de manière dense. Ces caractéristiques limitent donc complètement les interactions entre le site de projet et la ZNIEFF.

### Natura 2000

Il n'y a aucun site Natura 2000 sur la commune du Sauze du Lac.

Les sites Natura 2000 des communes environnantes sont trop éloignés pour qu'il y ait des interactions avec le site de projet.

### Zones humides et continuités écologiques (trames vertes et trames bleues)

Le site du projet n'est concerné par aucune zone humide.

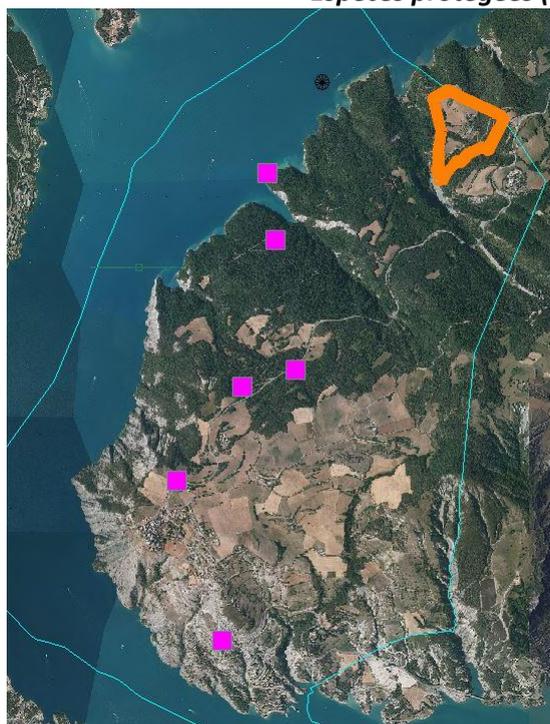
Le projet d'urbanisation du site n'affecte pas les principales continuités écologiques du territoire communal. (cf. p 12 Dossier 1) *Présentation générale*)

A noter toutefois que la coulée verte traversant le site (le long d'un cours d'eau) constitue une continuité écologique locale.

### Inventaires

Concernant les espèces protégées, il n'y a pas de relevé Silène sur le site du Foreston ni à proximité.

#### ***Espèces protégées (Silène)***



-  Site de projet du Foreston
-  Espèces protégées

-Sources : D'après les données Silène -

---

## **Approche du site**

L'analyse environnementale du site a été réalisée par le bureau d'études CIME sous la responsabilité du maître d'ouvrage du projet. Les différents éléments de synthèse sont entièrement reportés ci-dessous et l'analyse du site figure en Annexe.

[23/06/2014]

### ➤ **Investigations de terrain**

*Les prospections de terrain ont été réalisées au-delà des limites strictes de l'emprise du site touristique à l'abandon, en cohérence avec les fonctionnalités écologiques identifiées alentours.*

*Chaque compartiment biologique a ainsi été étudié, a minima, sur l'ensemble de la zone cartographiée. Ainsi, des espèces observées hors de cette zone peuvent y figurer car contactées alentours ou parce qu'elles sont recensées par les données bibliographiques locales.*

#### ● **Végétation**

*La végétation a été déterminée par trois passages sur deux saisons (avril, mai, juin) printemps et en début d'été, périodes favorables à l'observation d'un maximum d'espèces de plantes vasculaires, notamment les espèces annuelles. La période de passage a permis d'inventorier les groupes d'espèces vivaces et les espèces annuelles à floraison printanière. Ces inventaires de terrain ont été plus particulièrement ciblés sur les zones à enjeux floristiques potentiels (définies à partir de la bibliographie) afin de repérer d'éventuelles espèces protégées et/ou à fort enjeu local de conservation.*

#### ● **Faune**

*Poissons*

*Aucun inventaire n'a été réalisé*

#### ● **Amphibiens et reptiles**

*La zone d'étude a été prospectée sur 3 jours en juin à la recherche d'individus (observation directe) ou d'indices de présence (individus morts, chants, empreintes).*

*Une fouille systématique des caches et abris potentiellement favorables aux amphibiens et/ou reptiles (fourrés, pierres, roches, anfractuosités, souches d'arbres, etc.) a été réalisée. Elle a été complétée par une observation aux jumelles des zones d'insolation potentiellement propices aux reptiles.*

#### ● **Invertébrés**

*Les groupes visés plus particulièrement sur 2 jours et une demi nuit en mai et juin ont été les papillons de jour (lépidoptères rhopalocères), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons).*

*Les insectes ont été identifiés à vue et/ou à l'ouïe en ce qui concerne les orthoptères.*

*Les plantes-hôtes potentielles de papillons et d'autres insectes rares ou protégés ont été minutieusement inspectées à la recherche de pontes, chenilles ou d'imagos.*

#### ● **Oiseaux**

*Les périodes d'observation, 2,5 jours et une demi nuit (rapaces nocturnes) ont été adaptées pour l'inventaire des espèces nicheuses mai et juin, mais pas pour les espèces migratrices ni hivernantes.*

#### ● **Mammifères**

*Seul le volet relatif aux chiroptères (chauves-souris) a été réalisé spécifiquement, car ce groupe représente un enjeu majeur en contexte alpin. Les autres mammifères ont été inventoriés, par l'identification de traces (empreintes ou autres indices de présence (poils, fèces, fumées etc.).*

- *Recherche de gîtes et la caractérisation des habitats, qui permettent d'estimer le type de fréquentation du site par les chiroptères et de raisonner en termes de fonctionnalités écologiques.*
- *Sessions d'écoutes nocturnes sur un jour et deux nuits en mai et en août, réalisées à l'aide de détecteurs d'ultrasons pour identifier les espèces de chiroptères présentes en chasse ou en transit dans la zone.*

➤ ● **La situation actuelle**



Le site de Coste Bayle correspond à une friche touristique établie sur étagement de replats où s'imbriquent aujourd'hui des équipements anthropiques hétérogènes - voiries, bâtiments divers, bungalows, stade foot ... - et des milieux semi-naturels ouverts - prairies issues d'anciennes pratiques de fauche, parcelle cultivée en blé - ou fermés - boisements naturels de Pin sylvestre, ligneux de plantation en état phytosanitaire dégradé.

● **Enjeux de la végétation**

Une analyse des habitats selon les typologies Corine biotopes et Natura 2000 met en évidence la présence en mosaïque des cortèges végétaux habituels sur ce versant du lac de Serre-Ponçon.

On recense ainsi, pour les espaces ouverts :

- des zones urbanisées et anthropisées ; CORINE 85.1 x 86, EUR 27 : néant
- des zones de végétation détritique et rudérale ; CORINE 87.2, EUR 27 : néant
- des zones de cultures et friches post-culturelles ; CORINE 82.3 et 87.1, EUR 27 : néant
- des prairies calcicoles à brome érigé et ses faciès pré-stepmiques ; CORINE : 34.31 et 34.32; EUR 27: 6210
- des éboulis fins à Calamagrostis argenté ; CORINE : 61.311 ; EUR 27 : 8130
- des ourlets à Bugrane buissonnante ; CORINE : 32.41 ; EUR 27 : néant

pour les espaces fermés :

- des boisements transitoire de feuillus ; CORINE : 41.H ; EUR 27 : néant
- des boisements de Hêtraie calcicole ; CORINE : 41.17 ; EUR 27 : néant
- une pinède calcicole de pin sylvestre ; CORINE : 42.59 ; EUR 27 : néant
- une aulnaie blanche ; CORINE : 44.21 ; EUR 27 : 91E0\*, Zone Humide
- une ripisylve à Saule blanc et Peuplier noir ; CORINE : 44.13 ; EUR 27 : 91E0\*, Zone Humide

● **Enjeux de la végétation**

Seule l'aulnaie blanche en groupements très discontinus en fond de talwegs avec eau permanente constitue un habitat prioritaire au sens de la directive habitat. Cet habitat n'est pas concerné par le projet de réhabilitation de la zone de Coste Bayle.

Une espèce protégée a été identifiée dans les zones de cultures (blé et jachère) : il s'agit de la Gagée des champs (*Gagea villosa*). Deux pieds ont été observés dans le champ de blé situé au niveau du replat central ; trois pieds dans la petite parcelle située vers l'entrée du site (friche post-culturelle). Dans ces stations, la plante est en adéquation avec l'activité agricole extensive pratiquée sur le site.



---

*Il s'agit d'une plante bulbeuse des terrains cultivés, friches et pelouses sèches sur sol argileux, marneux ou pierreux. Cette espèce au comportement fréquemment messicole est une plante à large répartition, présente dans une grande partie centrale et méridionale de l'Europe, atteignant la Russie, l'Iran à l'est et l'Espagne vers l'ouest. En France, on la trouve principalement à l'est d'une ligne allant des Pyrénées Atlantiques à l'Alsace avec une abondance plus marquée en Haute-Provence.*

*Autrefois fréquente, cette espèce est depuis quelques décennies menacée dans de nombreuses régions par l'évolution des pratiques agricoles, l'emploi des pesticides ayant largement contribué à sa forte régression sur une grande partie du territoire national.*

*Dans les Hautes-Alpes, elle est présente dans toute la vallée de la Durance, du Buëch et du Champsaur aux étages collinéen et montagnard, où elle peut atteindre 1 800 m d'altitude.*

*Elle est directement concernée par l'emprise du projet. Cette espèce présente néanmoins un enjeu local de conservation jugé faible.<sup>1</sup>*

- *La mammofaune*

*Dans cette mosaïque de milieux forestiers et prairiaux et sur la friche touristique, les espèces de mammifères terrestres, essentiellement de passage, correspondent principalement à des espèces largement représentées sur le territoire national et à enjeu local de conservation faible.*

*En revanche, La zone d'étude présente de nombreuses zones à arbres-gîtes potentiellement favorables aux chiroptères arboricoles. En effet, des arbres matures présentent des cavités (fissures, trous de pics, écorces décollées) relevées en de nombreux endroits.*

*La mosaïque d'habitats que l'on observe sur ce site comme sur tout le pourtour du lac de Serre Ponçon est ainsi favorable à la présence d'un cortège chiroptérologique varié et des espèces de fort enjeu de conservation comme la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Shreibers, le Petit Murin, le petit Rhinolophe ou le grand Rhinolophe ont pu y être contactées.*

*En particulier, quelques individus de petit rhinolophe ont pu être observés lors d'une visite estivale à l'intérieur d'un des bâtiments à l'abandon - période de reproduction pour l'espèce. En revanche, ils n'étaient pas présent en hiver - période d'hibernation où les animaux présentent la plus forte sensibilité au dérangement.*

*Le petit Rhinolophe a besoin d'une grande diversité sur de petites superficies - bois et forêt, parcs, jardins, champs cultivés, prairies, avec de l'eau en abondance.*

*Grâce à un vol rapide et précis, le petit Rhinolophe peut chasser à faible hauteur, au milieu d'un feuillage très dense. Il recherche tout particulièrement les diptères et les lépidoptères, mais aussi les neuroptères et les trichoptères.*

*Les gîtes de reproduction sont toujours proches des territoires de chasse (moins de 2 km), et se trouvent dans les greniers (ce qui était le cas ici), dans les grottes ou les galeries de mines.*

*Cette espèce est très mal connue en hibernation, même si on la trouve généralement dans les grottes, les galeries de mines ou les caves éloignées à rarement plus de 10 km des gîtes d'été.*

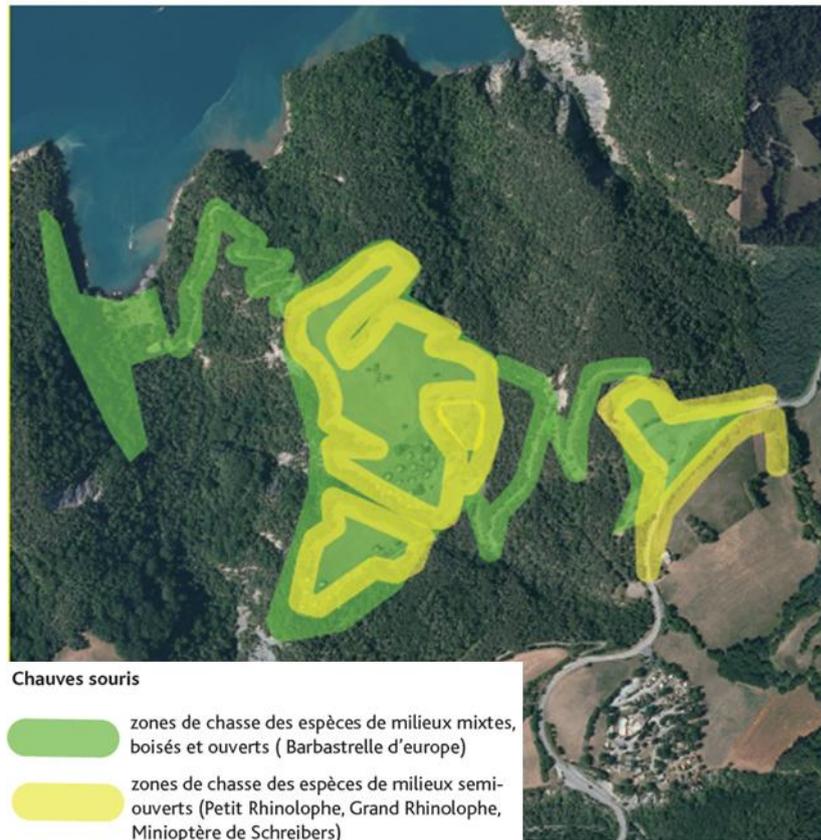
- *Enjeux pour la mammofaune*

*La richesse chiroptérologique du site avec en particulier la présence du petit Rhinolophe, espèce favorisée par l'Homme lorsqu'il aménage le paysage avec une trame de type bocagère, petites parcelles ouvertes, haies boisées doit être maintenue.*

*Pour cela, l'aménagement devra éviter les effets de barrière d'une trame bâtie trop rigide et privilégier le maintien de couloirs boisés ou prairiaux existants avec des effets de lisière en dégradé favorable à la présence d'insectes volants variés appréciés par les espèces en prédation sur des milieux semi-ouverts ou mixtes.*

---

<sup>1</sup> Cette observation a entraîné une modification du projet pour enlever un bâtiment de cette emprise.



*Les bâtiments pourront ménager des ouvertures en soupente pour favoriser la venue de colonies en période de reproduction (été).*

*Les investigations n'ont pas mis en évidence l'utilisation de cet espace comme site d'hibernation, aussi c'est à cette période qu'il conviendra de concentrer les travaux d'aménagement susceptibles d'engendrer des dérangements - poussières, bruits, vibration.*

- *L'avifaune*

*Cette mosaïque de milieux forestiers et prairiaux est également favorable à la présence d'une avifaune variée. En effet de lisière produit par les boisements et les milieux prairiaux apporte une bonne variété à la structure verticale de la végétation, ce qui permet l'accueil d'une avifaune diversifiée. La diversité verticale favorise la présence de nombreuses espèces spécialisées chacune sur l'exploitation d'une strate particulière du biotope. Ainsi on peut observer des polyphages du sol, des insectivores des troncs, des insectivores des rameaux...*

*Avec ce milieu semi-ouvert, les espèces liées aux boisements de plaine et de montagne, côtoient des espèces plus caractéristiques de forêt d'altitude..., mais aussi, dans les formations végétales basses, des espèces liées aux prairies de montagne.*

- *Enjeux pour l'avifaune*

*La richesse intrinsèque de ce peuplement — élément de sensibilité — doit être toutefois pondérée par une banalité des espèces prises une à une.*

*Afin de limiter au maximum les impacts liés au dérangement des espèces présentes sur et à proximité de la zone de Coste Bayle, le planning des travaux pourra être adapté afin de réduire au maximum les dérangements des espèces.*

*En règle générale, la plus forte sensibilité des espèces s'observe pendant la phase de reproduction, sans laquelle l'espèce ne pourrait maintenir ses effectifs. C'est à cette période que les populations sont les plus vulnérables, car les juvéniles sont dépendants de leurs parents.*

*Au niveau des pelouses, les travaux devraient réalisés préférentiellement en dehors de la période de reproduction des oiseaux afin de limiter les impacts sur les espèces nicheuses.*

---

*La période d'intervention sera de préférence calée entre les mois d'octobre et de février.*

*Au niveau des bosquets forestiers l'emprise des travaux devra être limitée au maximum afin de réduire, voire d'éviter la coupe des arbres en lisière. Les défrichements s'ils sont nécessaires, en particulier pour l'abattage des arbres dangereux (mauvais état sanitaire entraînant des chutes comme c'est le cas aujourd'hui) seront réalisés d'octobre à janvier, en dehors de la période de présence des espèces nicheuses et des couvées.*

[23/06/2014]

➤ ● **Périodes de travaux**

*Les périodes indiquées correspondent à l'absence sur le site d'espèces vulnérables aux dérangements soit en raison de leur reproduction ou de possibilités de gagnage limitées rendant des dépenses énergétiques liées à des fuites dangereuses pour leur survie.*

*Toutefois on peut admettre qu'un chantier commencé en hiver (période propice) et poursuivi ensuite sans interruption éloignera les populations concernées sur les milieux alentours, non dérangés et présentant des surfaces de substitution conséquentes.*

-Sources : CIME -

**Mesures :**

Récapitulation des mesures indiquées ci-dessus :

- *L'aménagement devra éviter les effets de barrière d'une trame bâtie trop rigide et privilégier le maintien de couloirs boisés ou prairiaux existants avec des effets de lisière en dégradé favorable à la présence d'insectes volants variés appréciés par les espèces en prédation sur des milieux semi-ouverts ou mixtes.*
- *Les bâtiments pourront aménager des ouvertures en soupente pour favoriser la venue de colonies en période de reproduction (été).*
- *Le planning des travaux pourra être adapté afin de réduire au maximum les dérangements des espèces.*
- *Au niveau des bosquets forestiers l'emprise des travaux devra être limitée au maximum afin de réduire, voire d'éviter la coupe des arbres en lisière.*
- *Les défrichements s'ils sont nécessaires, en particulier pour l'abattage des arbres dangereux [...] seront réalisés d'octobre à janvier, en dehors de la période de présence des espèces nicheuses et des couvées.*

-Sources : CIME -

Un dossier de demande de dérogation sera établi si nécessaire suivant l'emprise définitive du projet en cas d'impact.

➔ **Le patrimoine culturel**

L'ensemble du territoire communal du Sauze du Lac est concerné par le site inscrit du barrage de Serre-Ponçon. « Le lac artificiel a transformé le paysage rural de la Haute Provence en créant un nouveau site majeur de la région à grande échelle » (fiche DREAL). C'est l'ensemble du paysage qui est ainsi protégé.

La chapelle Saint-Michel, site classé emblématique du Lac, est située à environ 1,9 km du site du Foreston.

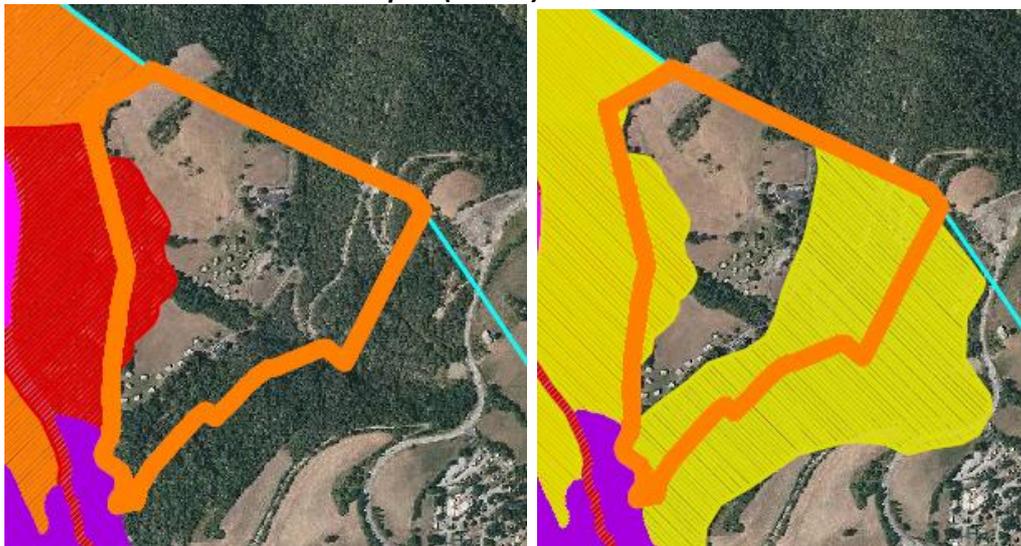
Le site classé des "Demoiselles coiffées" est situé à 600 m au plus près au Sud-Est du site du Foreston, au-delà de la RD954. Il n'y a pas de rapport immédiat entre les "Demoiselles coiffées" et le site de projet.

La protection de l'ensemble de ce patrimoine culturel passe par une intégration paysagère soignée de l'urbanisation au Foreston

### ■ Critère 3 : la protection contre les risques naturels

Cruels torrentielles, inondations, glissements de terrains, ravinements, chutes de blocs

**Risques (CIPTM) au Foreston**



-Sources : D'après la CIPTM –

Risques : Présumés	Avérés
Ravinement E2	E3
Glissement G2	G3
Chute de blocs P2	P3
Cruels torrentielles T2	T3
	Sites de développement d'urbanisation
	Risque inondation moyen I2
	Risque inondation fort I3

D'après la CIPTM, le site de projet du Foreston est concerné par le risque de glissement de terrain. Toutefois, ce risque est seulement présumé, ce qui n'empêche pas les constructions.

Une partie du site à l'Ouest est concernée par le risque avéré de ravinement.

#### Retrait-gonflement des argiles

Le site de projet est concerné par le risque faible de retrait-gonflement des argiles comme l'ensemble du territoire communal. Il n'y a pas de mesure à prendre concernant ce risque.

#### Feux de forêts

Il existe des espaces forestiers à l'intérieur et autour du site de projet. Toutefois, l'arrêté préfectoral n°2004-161-3 du 9 Juin 2004 s'applique sur la commune et rend obligatoire le débroussaillage.

#### Sismicité

Le risque sismique d'aléa moyen, qui s'étend sur toute la commune, impose des mesures constructives.

#### Mesures :

Il n'y a pas d'obstacle majeur à l'aménagement du site mais :

- les éléments de connaissance sur les risques (CIPTM) portés à la connaissance de la commune s'imposeront au projet, aussi bien en termes de zonages qu'en ce qui concerne les prescriptions constructives.
- les constructions dans la zone exposée au risque avéré de ravinement sont interdites
- une défense incendie suffisante devra être prévue

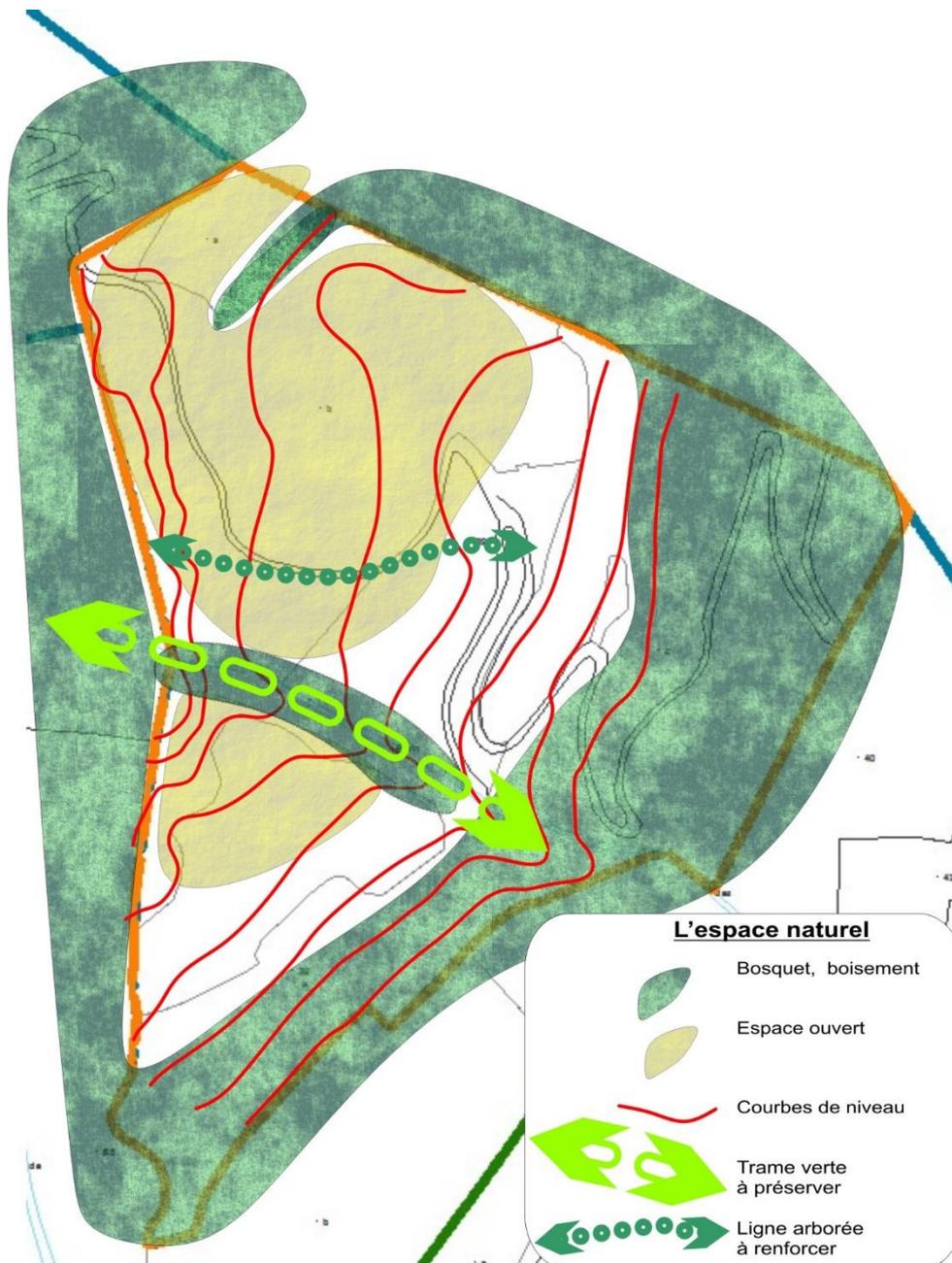
### 3. Orientations

#### ■ Orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement du site résultent essentiellement de l'analyse paysagère et environnementale du site croisée avec la nécessité de prévoir un projet de taille suffisante pour qu'il soit un lieu de vie et pour permettre son équilibre financier dans le temps.

Les composantes essentielles de l'espace naturel doivent être préservées, tant pour des raisons paysagères qu'écologiques :

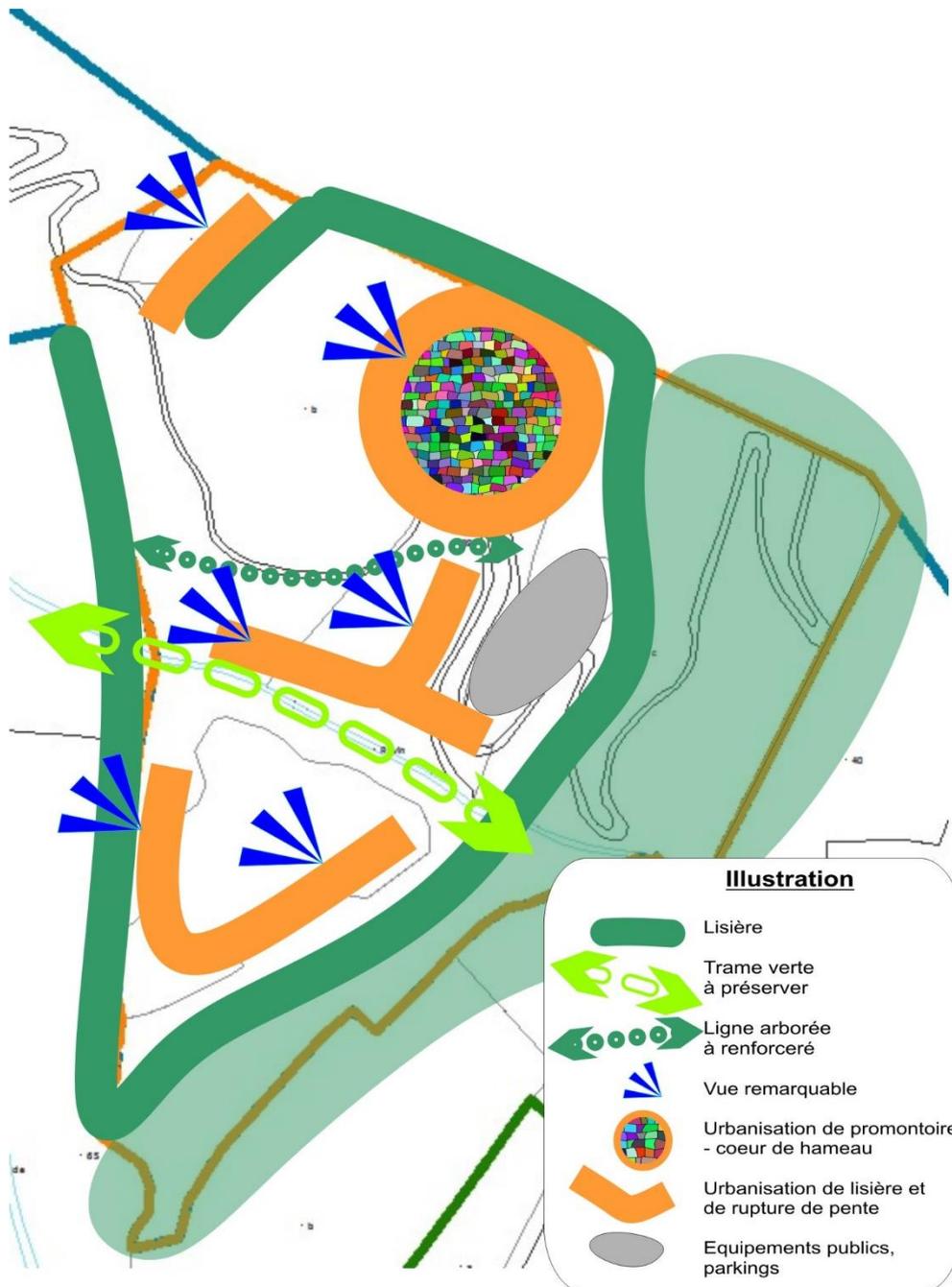
- Le boisement périphérique doit être le moins touché possible, avec le souci de maintenir des lisères perméables à la faune
- Le boisement du talweg central doit être maintenu et éventuellement renforcé si nécessaire pour maintenir la structure paysagère et les continuités écologiques
- La ligna arborée le long de la voie centrale doit être confirmée et s'appuyer sur les quelques arbres restant au Sud-Est de la ferme
- Les espaces ouverts doivent rester le plus vastes et homogènes possible



En ce qui concerne l'urbanisation, le principe général est celui de la création de "hameaux intégrés à l'environnement".

Quatre secteurs peuvent les recevoir, avec deux typologies différentes :

- Au nord-Est du site, la topographie correspond à un promontoire, de pente assez mesurée. L'urbanisation peut s'y développer autour d'un noyau central, « cœur de hameau » : c'est le « chef-lieu » du projet. Il peut logiquement accepter des équipements communs et recevoir des bâtiments de taille plus importante qu'ailleurs ;
- Les trois autres localisations, au Sud, au Centre et au Nord, correspondent, avec un relief plutôt concave, à des organisations plus linéaires, soit selon les courbes de niveau, soit en escalier, pour faciliter les vues dominantes vers le Lac. Il convient, pour ces secteurs, d'appuyer l'urbanisation soit sur une rupture de pente, soit sur une lisière, pour lui donner une cohérence paysagère.
- Les équipements publics peu valorisants et l'essentiel des parkings pourront avantageusement être dissimulés derrière les constructions, à l'opposé du Lac (ce qui n'empêche pas un traitement soigné de ces espaces !)



## ■ Éléments réglementaires

Les principaux éléments du règlement de la zone sont les suivants :

Vocation de la zone	Zone à urbaniser sous conditions, à vocation dominante d'accueil d'activités et d'hébergements touristiques.
1° Occupations et utilisations interdites	Activités économiques nuisantes, camping et PRL ...
2° Occupations et utilisations autorisées	Les constructions destinées à l'habitation, à l'hébergement hôtelier, aux bureaux, au commerce et à l'artisanat non nuisant, liées à l'activité touristique (tolérance de 30% d'habitations non touristiques, sous conditions). Cabanes dans les arbres sous conditions strictes
4° Desserte par les réseaux	A la charge de l'aménageur (directe et/ou par participation ou convention PUP). <i>L'adduction d'eau potable sera réalisée par pompage dans le lac et traitement. Une station d'épuration autonome sera créée. Les eaux pluviales seront évacuées conformément au dossier loi sur l'eau à réaliser.</i>
6° Implantation / voies et emprises publiques	Soit sur l'alignement des voies soit avec un recul de 3 mètres minimum de l'alignement des voies
7° Implantation / aux limites séparatives	Soit sur les limites séparatives soit en retrait d'au moins 3 mètres
10° Hauteur maximale	La hauteur maximum des constructions est limitée à R+2 avec (tolérance de 10% si pente >10%): - pour les logements et les hébergements hôteliers un maximum de 8 mètres à l'égout et de 13,5 mètres au faîtage. La hauteur maximum peut atteindre ponctuellement 16 mètres au sommet de tourelles, campaniles, etc. - pour les autres constructions, un maximum de 9 mètres à l'égout et de 15 mètres au faîtage.
11° Aspect extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volumétrie</li> </ul> <p>Elle doit être simple, inspirée des constructions traditionnelles et doit donner à la construction une allure massive. Les annexes doivent être réalisées dans les mêmes matériaux que les constructions existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les toitures</li> </ul> <p>Les toitures comportent deux pans minimum. Les croupes et les demi-croupes sont admises. Les pentes sont comprises entre 60 et 100%. Les couvertures doivent être exécutées avec les matériaux traditionnels utilisés dans le pays (des tuiles plates ou bardeau de mélèze) ou à l'aide de matériaux donnant un aspect, une couleur et une brillance similaire. La tôle-bac (bac-acier) est également admise uniquement les bâtiments annexes et autres appentis, à l'exclusion des bâtiments à usage d'habitation, de commerce, etc. La couleur des couvertures est le gris lauze ou une couleur proche de celle-ci (couleurs noire et rouge interdites). Les ouvertures admises en toiture sont les ouvrants situés dans le plan de couverture en harmonie avec les ouvertures en façade. Les lucarnes sont admises en fonction des références traditionnelles de l'architecture du bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les façades</li> </ul> <p>Les façades présenteront donc des couleurs similaires à l'architecture traditionnelle. Les teintes blanches sont proscrites. Le bois apparent est admis dans la limite de 50% de la surface de chaque pan de façade concerné. Sont exclus les plaques synthétiques, sous les formes ondulées et plates, colorés ou non, toute imitation de matériaux, en façade (fausses briques.</p>

	<p>faux pans de bois) et l'usage à nu des matériaux destinés à être enduits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvertures, menuiseries</li> </ul> <p>Pour les logements et les hébergements hôteliers, les éléments de menuiserie sont en bois ou d'aspect bois, dans les gammes de couleur et en harmonie avec les façades. Le blanc et le noir sont proscrits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balcons, garde-corps</li> </ul> <p>Les garde-corps sont en bois de forme simple, avec largement plus de vide que de plein.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terrassements</li> </ul> <p>Le profil initial du terrain doit être rétabli autant que possible autour des bâtiments après travaux. L'établissement d'une plateforme horizontale artificielle créée par accumulation de terre sous forme d'une butte limitée par des talus de profil géométrique régulier est interdit.</p> <p>Pour le soutènement éventuel des talus des constructions, on utilise le mur traditionnel (pierres sèches ou maçonneries ou en parement). Les murs cyclopéens sont interdits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clôtures</li> </ul> <p>Elles ne sont pas dans l'esprit de l'aménagement de la zone et sont donc à éviter.</p> <p>Si elles sont nécessaires, elles seront réalisées en harmonie avec l'environnement et uniquement en bois, en pierre ou en ferronnerie.</p> <p>La hauteur totale des clôtures doit rester inférieure à 1,20 mètres.</p>
--	--

## 4. Conclusion

Au regard de l'article L 145-3 III a) du Code de l'Urbanisme :

- Le site de projet ne présente pas d'enjeu agricole significatif.
- En termes paysagers :
  - Le projet ne va pas à l'encontre des recommandations de l'Atlas des Paysages.
  - La visibilité lointaine du site présente certains enjeux et la visibilité proche du site est quasi-nulle.
  - Des mesures pour optimiser l'intégration paysagère de l'urbanisation du site ont été retenues. Ces mesures sont intégrées dans les orientations d'aménagement et dans le règlement).
- En ce qui concerne les milieux caractéristiques du patrimoine naturel, le site n'est concerné par aucune ZNIEFF, ni zone Natura 2000, ni zone humide. L'étude environnementale permet de retenir des mesures pour préserver la qualité écologique du site.
- En termes d'impacts sur le patrimoine culturel montagnard, il n'y a rien à signaler dans la mesure où l'insertion paysagère est soignée.
- Les enjeux liés aux risques ont été pris en compte. Les zonages et prescriptions de la CIPTM s'imposent au projet. Il n'y aura pas de construction dans la zone exposée au risque avéré de ravinement.

Le projet d'urbanisation du secteur du Foreston répond donc aux critères du Code de l'Urbanisme et sa réalisation permettra de répondre à la volonté communale et départementale de développement touristique du secteur du Foreston.

---

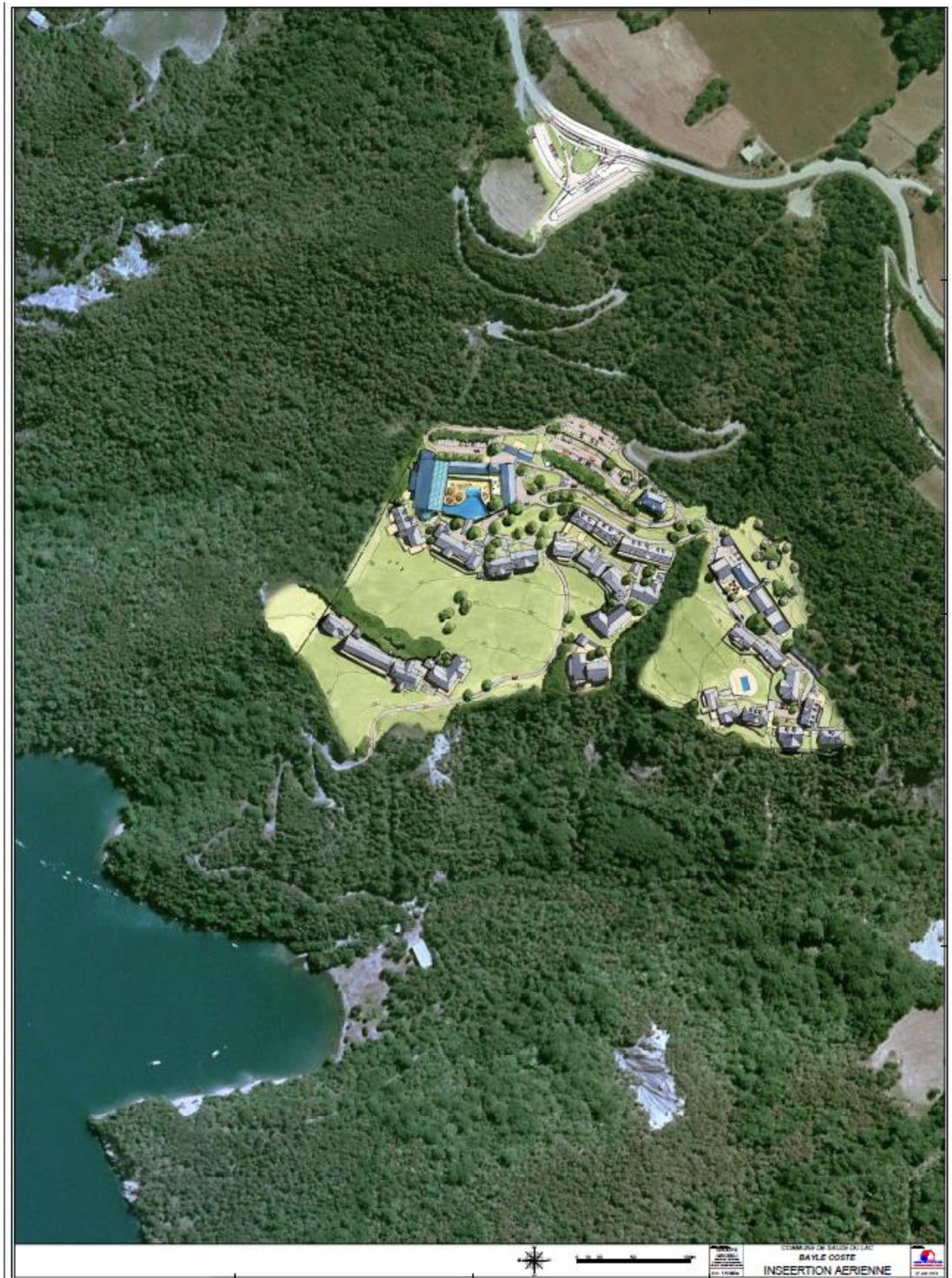
## 5. Annexes

### *Illustration du projet*

### *Analyse environnementale du site de Coste Bayle (CIME)*

## Illustration du projet

Les planches ci-dessous correspondent à une illustration du projet réalisée par l'atelier Xavier BOHL à la demande du porteur de projet, après concertations avec les Architectes des Bâtiments de France. Il s'agit d'une étape intermédiaire de travail qui pourra évoluer en fonction de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation du projet. Les risques avérés seront également pris en compte pour la localisation des constructions.





---

## Analyse environnementale du site de Coste Bayle (CIME)